

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fiancée était déjà enceinte? Voulaient-ils s'assurer à l'avance que leur future femme pourrait leur donner des enfants?

Avec minutie, et non sans beaucoup de peine car les anciens registres paroissiaux, tenus par les pasteurs, l'étaient parfois avec une extrême négligence, M. Junod a étudié la période de 1661 à 1754 : 442 mariages. Sa méthode, qu'il expose en détail, lui permet d'établir, avec toute la certitude désirable, que dans le 27 % des cas le premier enfant est né moins de huit mois après le mariage de ses parents ; et encore, ne tient-il pas compte des inscriptions incomplètes, des omissions, des naissances qui peuvent s'être produites dans d'autres paroisses, des fausses couches et des naissances prématurées qui n'ont pas laissé de trace pour nous. Cette proportion de 30 % environ est suffisante pour assurer qu'il y avait coutume à Fiez au XVII^e et au XVIII^e siècles. Cette coutume — certaines inscriptions des registres paroissiaux donnent à ce sujet des renseignements précis — était pratiquée par l'ensemble de la population, chez les paysans comme dans les familles des notables, sans qu'on y ait attaché le moindre motif de blâme ou de gêne.

M. Junod a poursuivi son enquête sur la période suivante : la seconde moitié du XVIII^e siècle, de 1755 à 1800. Les chiffres accusent alors une très nette augmentation : 36,5 % des mariages sont suivis d'une naissance dans les huit mois. L'usage a même une tendance marquée à se généraliser à la fin du siècle : la proportion est de 50 % pour la décade 1791-1800!

On regrette seulement que les recherches n'aient pas été poussées plus loin encore. La coutume a-t-elle persisté jusqu'à nos jours? Ce n'est pas être indiscret que de désirer le savoir. Est-elle particulière à la région de Fiez? Il serait à souhaiter que, quelque jour, l'enquête s'étendît à d'autres paroisses du canton.

J. C. B.

CHRONIQUE

La *Feuille d'Avis de Vevey* dans une notice de son bon chroniqueur Octave Kramer, et le *Journal de Montreux*, du 29 août 1946, consacrent chacun un article à rappeler *la trombe qui survint tout à coup le 29 août 1846* au matin dans la région de Vevey-Clarens. Par une hausse formidable et subite des rivières, les contrées riveraines furent dévastées, ce qui nécessita des travaux de réparations de plusieurs années.

Les archives communales de Sainte-Croix, qu'on avait dû déménager dans un local provisoire pour faire place à la D. A. P., ont été victimes d'un incendie du dit local. Une partie de ce précieux dépôt a été détruit ou détérioré par le feu, la neige et l'eau. Les archives cantonales sont heureusement intervenues, pour sauvegarder dans la mesure du possible ce qui pouvait encore être réparé. Elles s'occupent en conséquence à concentrer dans leurs locaux tout ce qui légalement doit leur appartenir et qui se trouve encore dans les districts et les communes.

M. Raoul Campiche a publié dans le *Journal de Nyon* du 6 septembre 1946 un article qui donne, d'après les manaux du Conseil, un état des *Vieilles auberges nyonnaises* en 1786 avec leurs tenanciers.

On connaît les difficultés que le canton de Vaud eut à surmonter lorsque, au mois de décembre 1813, les troupes autrichiennes pénétrèrent en Suisse et que le gouvernement de Berne invita les pays vaudois et argoviens à se réunir de nouveau à leurs anciens maîtres. On connaît aussi l'activité que Laharpe déploya alors pour obtenir l'appui du csar Alexandre en faveur de leur indépendance. M. René Secrétan a publié dans la *Revue d'Histoire suisse* (1946, 2^e livraison) une importante et remarquable lettre du diplomate et patriote argovien Philippe-Albert Stapfer à Guillaume de Humboldt qui représentait la Prusse dans la commission chargée par les alliés de discuter les intérêts de la Suisse. Il lui faisait connaître la vraie situation politique de son pays et sollicitait avec habileté son appui en faveur de la liberté des Argoviens et des Vaudois.

Des loups et surtout des chiens enragés causaient beaucoup d'accidents souvent très graves dans le bailliage de Nyon au XVIII^e siècle. Le bailli publia à cette occasion un décret ordonnant « que tous les chiens, sans aucune distinction, soient tués pendant le temps de deux fois vingt-quatre heures ou qu'ils soient tenus sûrement attachés dans les maisons de sorte qu'on n'en voye aucun ». Le *Courrier de la Côte* du 3 octobre 1946 publie à ce sujet des ordonnances baillivales du 21 avril 1774, du 5 mai 1755 et du 30 novembre 1784.

Sous le titre *La Révolution de 1846 et les Vaudois*, le bulletin *Les Musées de Genève* (numéro de novembre-décembre 1946) publie un article de M. A. Borgeaud contenant les passages essentiels des lettres inédites de Henri Druey à James Fazy pour lui assurer un appui politique et militaire. Cet appui fut du reste rendu inutile par le rapide succès de la révolution genevoise du 7 octobre 1846. Voir sur le même sujet la lettre de félicitations du Conseil d'Etat vaudois au gouvernement provisoire de Genève, datée du 13 octobre 1846. R. H. V. 1940, p. 79 : *Le salut de H. Druey au gouv. prov. de Genève*, par G. Dolt.